

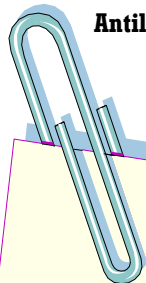
LE P'TIT JOURNAL DE PLASSAC

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du Maire. Etat Civil.	2
Infos du conseil municipal.	3
L' A.C.C.A. de Plassac.	4
Le comité des fêtes. Le club des Aînés Ruraux. Remise de Médaille à Robert ALLAIN	5
Recensement, chacun de nous y trouve son compte Déclaration des chiens dangereux	7
Informations diverses. Programme des Manifestations.	8



Pour les nouveaux habitants, il est conseillé de se faire connaître à la Mairie pour recevoir des informations personnalisées tel que le recensement des enfants de 16 ans, la carte gratuite pour l'accès des enfants aux Antilles de Jonzac.



Mairie de PLASSAC

2, place Saint Laurent
17 240 PLASSAC

Tél. / Fax : 05.46.49.84.32.

E-mail : plassacmairie17@orange.fr

Horaires de la Mairie

Mardi, Jeudi, Vendredi :

8 h à 12 h et 14 h à 17 h

Mercredi, Samedi :

8 h à 12 h

Permanence du Maire :

Mardi, Jeudi, Samedi :

8 h à 9 h et sur rendez-vous.



*Croix Bénie le 5 avril 2008
Offerte par Robert Allain
Maire de Plassac de 1977 à 2008*



Mot du Maire

Plassacais, Plassacaises,

L'été est terminé, les associations au vu de la forte participation aussi bien à la sardinade qu'au sanglier à la broche peuvent être satisfaites.

La marche nocturne organisée par le RPI Plassac/St Genis a rencontré également un succès avec 300 participants. Bravo aux organisateurs pour ces agréables moments de convivialité.

La rentrée des classes sous le soleil nous a vu remettre la médaille vermeil d'Honneur RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE à Robert ALLAIN pour ses 31 ans de maire, en présence de Dominique BUSSEREAU, Claude BELOT, Jean-Claude BEAULIEU et Jacky QUESSON. Encore une fois merci à notre maire honoraire pour tout ce qu'il a fait pour notre commune.

Le mois d'octobre et novembre sera une période de travaux rue de la petite gare et rue de la vieille église, la circulation pour les riverains de ces rues et les habitants de La verrerie sera perturbée. Soyez patients et compréhensifs envers l'entreprise réalisant les travaux.

Au mois de février 2010 aura lieu sur notre commune un recensement de la population, nous communiquerons et vous donnerons plus d'informations d'ici là.

Je vous souhaite par avance de joyeuses fêtes de fin année et vous donne rendez vous pour le prochain numéro en début d'année 2010.



Fête des battages du 18 et 19 Juillet 2009



Etat civil

Naissances :

COLA Yanel
le 23 juin 2009 à Bordeaux

FERRER Louna
le 14 août 2009 à Saintes

Décès :

Madame PECI Eva	le 12 juin 2009
Madame MONS Colette	le 13 juin 2009
Monsieur DAVOULT Bruno	le 1er août 2009
Monsieur BRIZARD Philippe	le 25 août 2009
Monsieur SAHUC Jacques	le 4 septembre 2009
Monsieur LEHAY Henri	le 8 septembre 2009

Infos du conseil municipal

☆ EMPLOI AIDE

Le Maire informe le conseil municipal que les contrats aidés suivants ont été reconduits pour un an :

↳ **Florence HEULET** du 4 août 2009 au 3 août 2010
(3^{ème} et dernier contrat)

↳ **Marie-Hélène GIROIRE** du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010
(5^{ème} et dernier contrat)

De plus, un nouveau contrat aidé (contrat d'avenir) a été passé avec **Mr SIMAKINE Pascal** en qualité d'agent polyvalent pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2009.



☆ LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Suite au départ de Mr LACOSTE et Mlle PICANDET, locataires du logement 5 rue de la croix blanche, Monsieur le Maire informe le conseil qu'un locataire s'est présenté en la personne de Mr DUMESGE Jean-Jacques, et Mme ISENMANN Anne, avec lesquels il propose de passer un bail de location aux conditions proposées par la commune et acceptées par ceux-ci.

☆ DROIT DE PREEMPTION

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliénation émanant de Me LAMAIGNERE, concernant les parcelles cadastrées A 1375 et A 1377 situées au Pontet Sud. (A côté du terrain de Moto Cross de Gatebourse)

Considérant que la commune doit acquérir ces terrains puisqu'ils seront utilisés pour l'accueil d'une activité économique autour du futur giratoire en prévision du contournement de Plassac et de Saint Genis.

Mr le Maire décide d'exercer le droit de préemption sur les dits terrain.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par Monsieur le Maire et décide d'acquérir par voie de préemption le bien situé au Pontet Sud, cadastré section A n°1375 et 1377
La dépense résultant de cette acquisition est inscrite au budget de la commune.

☆ ECOLE

Mr le Maire informe le conseil municipal que la société Maïano informatique a offert à l'école communale du matériel informatique pour une valeur de 850 € HT comprenant 3 unités centrales, 2 écrans cathodiques, 1 PC avec un écran 19" TFT, 1 imprimante et 1 onduleur.

Le conseil municipal remercie Mr MAIANO. Le câblage pour mettre les PC en réseau a été effectué fin août par Patrice l'employé communal.



Effectifs 2009/2010 : 1 classe de 23 CP
1 classe de 11 CP et 9 CE1.

Personnel : Du fait de la disparition des élèves de Grande Section de maternelle à Plassac, le poste d'Atsem de Corinne BESNIER n'est pas reconduit.

Emploi Vie Scolaire : le contrat à 26 h de Mme DELUY Maria est terminé. Elle sera remplacée par Mme Maryline ACART avec un contrat de 20 h hebdomadaires.

L'A.C.C.A. de Plassac

Le loto du 6 juin 2009 organisé à la salle des fêtes de Boisredon s'est bien déroulé, il nous a rapporté l'équivalent d'un lâcher d'une centaine de faisans. Je vous donne rendez-vous le samedi 21 novembre 2009 à la salle des fêtes de Boisredon pour notre loto d'hiver.

L'assemblée générale de notre ACCA était le 19 juin 2009 avec une cinquantaine de chasseurs, pas d'élection cette année car les élections ont lieu tous les 2 ans avec un tiers sortant. Je vous rappelle :

Le président	THOMAZEAU Bruno.
Le vice-président	DAVIAUD Christian.
Le secrétaire	SAHUC Jean marie.
La trésorière	MOUNET Marcelle.
Les membres	NATIER Christian, BABIN Benoit, BOUTEVILLE Laurent, FUCHS Yoan, PECOT Julien

Le verre de l'amitié a été offert pour clôturer cette réunion.

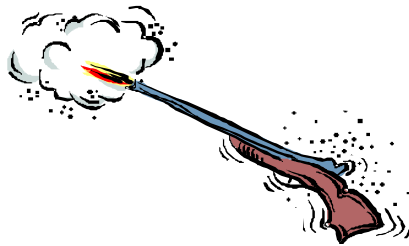


Le 18 et 19 juillet 2009, 6 sangliers se sont fait rôtir pour le régal de nos convives, malgré la pluie. Une ambiance remarquable à fait fuir le mauvais temps pour passer un super dimanche avec le ball-trap organisé par nos amis « le rally font du loup vallièr », merci à eux ; le baptême de l'air en hélicoptère, la brocante, les vieux tracteurs, la locomotive, les machines à battre, le repas campagnard préparé par Philippe Brun que l'on félicite. L'après midi, nos voisines de Nieul le Virouil, les majorettes et le groupe de Migron (17) « Folk Dance » ont agrémenté notre journée.

On remercie tous les bénévoles qui sont venus nous aider à préparer et à ranger le matériel pour cette traditionnelle fêtes des battages.



Le dimanche 16 août 2009 une cinquantaine de joueurs de pétanque sont venus dès le matin et une soixantaine d'équipes l'après-midi pour gagner les jambons ainsi que de nombreux lots.



L'ouverture générale du gibier d'eau s'est faite le 4 juillet 2009 et le 1er août 2009 pour certains oiseaux.

Le sanglier en battue a eu lieu le 15 août 2009.

Les oiseaux de passages, cailles des blés et tourterelles des bois à poste fixe, le 29 août 2009.

Le lièvre, le 11 octobre 2009.

L'ouverture générale a eu lieu le 13 septembre 2009.

La vente de cartes de chasse, le samedi 12 septembre 2009 à partir de 8 heures au bâtiment communal de chasse.

Le président de l'ACCA



Le comité des fêtes



Les 12 et 13 décembre prochains, aura lieu le 15ème Salon des Vins et de la Gastronomie.

22 exposants vous accueilleront pour vous faire goûter leurs vins ou produits du terroir :

Foie gras, huitres, brioche, chocolats, fromages de chèvre, vins de Bordeaux, de la Loire, Beaujolais, Champagne, vins d'Alsace, de l'Aude, Pineau et Cognac,

Le Salon est ouvert samedi et dimanche de 10 h à 19 h.

Le Comité



Le Club des Aînés Ruraux

Le club informe de la reprise de ses réunions mensuelles depuis le 18 septembre 2009, toujours le 3ème vendredi de chaque mois.

Toute personne intéressée est invitée à se joindre à nous, elle sera la bienvenue.

Le prochain repas amical se fera le 10 janvier 2010 à la petite salle des fêtes.

L'Assemblée générale est prévue le 19 février 2010 à 14 h, suivie du goûter habituel.

Prochain spectacle : Théâtre patoisant les 13 et 14 février 2010.

Les Aînés Ruraux



Remise de Médaille à Robert ALLAIN

C'est le Samedi 5 Septembre 2009 que Robert ALLAIN a reçu la médaille de Vermeil d'honneur régionale, départementale et communale.

Cette distinction a été instituée pour honorer les maires qui ont contribué au maintien des valeurs morales de la république et leur dévouement au service des concitoyens durant plusieurs mandats.

En effet, voilà près de 40 ans que l'itinéraire personnel de Robert est intimement lié à l'histoire de Plassac.

La biographie de Robert nous a frappée à la fois par la richesse et la variété de ses activités professionnelles.

En 1977, il se présente aux élections municipales pour être conseiller municipal sur une liste ou il est le seul candidat. Mais les élections n'étant pas une science exacte, il se trouve que le maire sortant ainsi que les adjoints ne sont pas réélus et le conseil le désigne alors Maire. Il est ensuite réélu en 1983, 1989, 1995 et en 2002 au premier tour à chaque fois.

Robert fut également Vice Président de la Communauté de Commune de Haute Saintonge jusqu'en 2008.

Durant ses mandats, Robert a eu à ses côtés 7 adjoints et 18 conseillers.

31 ans de responsabilités à Plassac, de contacts, d'écoute, lui ont permis de connaître chaque habitant, chaque recoin de Plassac, de donner à cette commune son visage actuel.

Succéder à pareille personnalité n'est pas chose aisée après tant de réalisations effectuées durant ces 5 mandats. **(A voir ci contre)**

La liste est bien entendu plus longue, mais celle ci nous donne une idée du rythme que Robert a donnée à la vie de Plassac avec ses différentes équipes. Le résultat est la progression de la population qui est passée de 380 habitants à presque 600 habitants aujourd'hui.



1977 - 1ère élection et création du comité des fêtes.

1988 - Création de commerces. (bar, tabac, coiffeur, épicerie et taxi)

1990 - Réfection du parvis de l'église et aménagement de la mairie et de son jardin.

1993 - Création du massif Plassac.

1994 - Construction de la nouvelle boulangerie.

1995 - Fin des travaux de construction de la salle des fêtes.

1996 - Réfection du parking de la mairie, de la place du monument aux morts et création du terrain de boules.

1997 - Rénovation du cimetière des protestants et construction du nouvel atelier municipal.

1998 - Construction de l'épicerie et également des nouveaux WC.

1999 - La commune se lance dans la viabilisation et la vente de terrain, il sera fait 80 logements en 4 lots.

2001 - La zone artisanale s'agrandit et c'est l'inauguration de la pizzeria.

2005 - Création du chemin creux.

2007 - L'école de Plassac se voit dotée d'une nouvelle cantine et le parking de la salle des fêtes est refait.

Les bonnes relations que Robert a gardé avec les propriétaires du château, ne sont certainement pas sans relations avec le don à la commune de la vierge à l'enfant.

Dans les derniers mois de son mandat, il lance le projet du Salon de coiffure et offre à la commune une croix pour le nouveau cimetière. **(Photo couverture)**



Recensement, chacun de nous y trouve son compte !

Toute la population de Plassac sera recensée entre le 21 Janvier et le 20 Février 2010.

Plassac, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire de la commune, se rendra à votre domicile à partir du Jeudi 21 Janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, ou de les retourner à la Mairie.



Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la Mairie au plus tard le Samedi 20 Février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 Juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la Mairie.

Déclaration des chiens dangereux

La loi n°2008-582 du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Elle a modifié les articles du code rural en instaurant une évaluation comportementale obligatoire pour ces animaux et une formation obligatoire pour les maîtres.



L'évaluation comportementale est obligatoire pour tous les chiens de 1ère et 2ème catégories. Pour les chiens précédemment déclarés, les propriétaires de chiens de 1ère catégorie devaient y procéder avant le **21 Décembre 2008**. Les propriétaires de chiens de 2ème catégories doivent, quant à eux, y procéder avant le **21 Décembre 2009**.

Vous trouverez les formulaires sur le site internet du Ministère de l'intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/>), rubrique « vos démarches ».



Informations diverses



❶ L'ancienne boîte aux lettres située dans l'arrêt de bus de la petite gare, a été déplacée sur la place de la salle des fêtes. (à côté de l'épicerie)

En effet, son emplacement devient plus accessible grâce au parking de la salle des fêtes et elle se trouve à proximité des commerces de la commune.



❶ Monsieur MORILLON (Chez Guignet) récupère tous les bouchons en plastique pour les personnes handicapées. Pour obtenir plus d'information, n'hésitez pas à le contacter.

❶ Concours des villes et villages fleuris : PLASSAC remporte le 3ème prix dans la 1ère catégorie.



❶ La commune de Plassac a acheté une parcelle de terrain à Monsieur et Madame BALLANGER pour aménager le carrefour de Fombelle ; ce carrefour rencontrant plus de passages depuis la mise en sens unique de la route longeant le mur du château. Cet aménagement et agrandissement facilitera la passage des autobus ainsi que le retour sur le bourg de la commune.

❶ Nous rappelons l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie.

Cette obligation est rentrée en vigueur depuis le 1er Janvier 2009.

Ainsi, tous les ouvrages devront être déclarés avant le 31 Décembre 2009.

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire disponible sur :

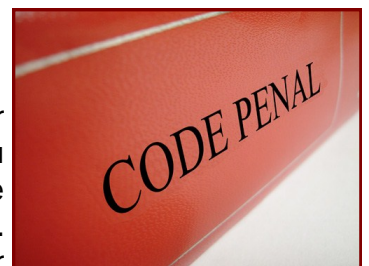
<http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Ce formulaire devra être déposé ensuite à la mairie.

De même, chaque propriétaire de puits ou forages se doit de vérifier sa sécurisation et sa fermeture.

❶ Rappel de l'Article R655-1 du code pénal :

Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe. (Article 131-13 du code pénal : 1500 euros au plus pour les contraventions de la 5ème classe)



La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément à l'article 132-11 : Dans les cas où le règlement le prévoit, lorsqu'une personne physique, déjà condamnée définitivement pour une contravention de la 5ème classe, commet, dans le délai d'un an à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine, la même contravention, le maximum de la peine d'amende encourue est portée à 3000 euros.)



Programme des manifestations

12 et 13 Décembre : Salon des vins.

10 janvier : Repas du Club des Aînés Ruraux.

16 janvier : Concert des Binuchards à la salle des fêtes.

30 janvier : Spectacle de l'Espace GV à Saint Genis.

19 février : Assemblée Générale du Club des Aînés Ruraux.

13 et 14 février : Théâtre patoisant.

